

Délibération 02/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le comptable du SMAAP m'a adressé le compte de gestion 2023 du syndicat mixte.

Les éléments sont conformes au compte administratif. Je vous propose donc de bien vouloir approuver les résultats du compte de gestion 2023.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le compte de gestion 2023.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX

Délibération 03/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi du 2 mars 1982, modifié par l'article 48 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il appartient au comité syndical d'arrêter pour le 30 juin au plus tard, le compte administratif présentant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice précédent.

Je sou mets donc à votre approbation les résultats budgétaires de l'exercice 2023, arrêtés à :

- 1 330 348.51€ en recettes,
- 845 991.80 € en dépenses.

Par ailleurs, il est proposé de reprendre par anticipation l'excédent 2023 cumulé et d'inscrire au Budget primitif 2024 une recette de fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspondant à une reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 pour un montant de 459 100.04 €, conformément au compte de gestion 2023 et à l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2023. Ainsi qu'une recette en investissement à la ligne 001 de 41 251.47

Madame la présidente quitte la salle en laissant la présidence à M. BUISSET pour ce vote.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le compte administratif 2023.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX



Délibération 04/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

A la suite de l'approbation du Compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023, il est nécessaire d'affecter le résultat 2023 par anticipation au Budget Primitif 2024.

Les résultats 2023 constatés sont les suivants :

• Excédent de la section d'investissement	41 251.47 €
• Restes à réaliser dépenses	0.00 €
• Restes à réaliser recettes	0.00 €
• Besoin de financement net de la section d'investissement	<hr/> 0.00 €
• Excédent de fonctionnement	459 100.04 €
• couverture des besoins de financement de la section d'investissement	0.00 €
• Excédent Net de Fonctionnement	459 100.04 €
• Restes à réaliser dépenses de fonctionnement	15 994.80 €
• Reste à réaliser recettes de fonctionnement	0.00 €
• Excédent net de fonctionnement après couverture des restes à réaliser	<hr/> 443 105.24 €



Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, je vous propose :

- que l'excédent cumulé de la section d'investissement de 41 251.47 € soit inscrit en recette d'investissement à la ligne 001 du BP 2024.
- Que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement soit inscrit à hauteur de 459 100.04 € en excédents de fonctionnement reportés à la ligne 002 du BP 2024.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation du résultat 2023 tel que posé ci-dessus.

La Présidente du SMAAP

Virginie CARON-DECROIX

Délibération 05/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024

Lors du débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024, Le comité syndical a pris acte des grandes orientations budgétaires pour 2024.

La présentation générale du budget 2024 jointe en annexe fait état d'un crédit en dépenses de 871 726.80 €, dont 285 000 € en investissement.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 586 726.80 €

Notamment :

- * Contrats de prestations de services : 20 000 €
- * reports : 15 994.80 €
- * Honoraires : 40 000 €
- * Taxes foncières : 20 000 €
- * Prime d'assurance : 20 000 €
- * Frais d'annonces et d'insertion : 3 000 €
- * Masse salariale : 99 632 €
- * Subvention à d'autres organismes : 90 000 €

- * Dotations aux amortissements des immobilisations : 250 000 €



Recettes de fonctionnement : 849 100.04€

* Résultat de fonctionnement reporté : 459 100.04 €

Il s'agit du résultat 2023 repris par anticipation.

* contributions des collectivités membres 240 000 €

soit 80 000€ par membre

*Quote-part des subventions d'investissement transférables : 150 000 €

Il s'agit ici de dépenses d'ordre.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 285 000 €

* Matériel et outillage technique : 50 000 €

* Frais d'études : 45 000 €

Il s'agit notamment de la mise à jour du schéma directeur

* travaux 40 000 €

Il s'agit notamment de la participation au financement du changement des panneaux routier

*Quote-part des subventions d'investissement transférables : 150 000 €

Il s'agit ici de dépenses d'ordre pour des reprises des subventions d'équipement transférables.

Recettes d'investissement : 351 251.47 €

* Excédents d'investissement : 41 251.47 €

Il s'agit de la reprise anticipée du résultat constaté au CA 2023.

* contributions des collectivités membres 60 000 €

proposition de 20 000€ par collectivité pour 2024

* Amortissements : 250 000€

La reprise anticipée des résultats amène une proposition de budget en suréquilibre.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif 2024.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX

Délibération 06/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 3 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 9

Objet : ADHESION AU NOUVEAU MARCHÉ SOMME NUMÉRIQUE

Dans le cadre de sa structuration, le souhaite poursuivre sa participation à un marché mutualisé via Somme Numérique.

Le Syndicat Mixte Somme Numérique propose cette possibilité aux collectivités, en vertu de l'article 5 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique en date du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote :

l'adhésion du SMAAP au nouveau groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communication électronique et de connectivité associés.

m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX

Délibération 06/2024

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Date de la convocation : le 03 avril 2024
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 8
Vote pour : 8
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 13h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport International Amiens-Henry POTEZ et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Mesdames CARON-DECROIX Virginie, Messieurs BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 3

Membres titulaires excusés : 2 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON-DECROIX ; M. MERCUZOT donne pouvoir à M. GEST

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : SUBVENTION MEETING 2024

Dans le cadre de l'organisation du Meeting aérien 2024, la société bleu ciel organisation sollicite une subvention de fonctionnement. Comme nous l'avons évoqué lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire 2024 puis entériné dans le Budget 2024, pour un montant de 90 000€

Ce soutien est indispensable à l'organisation d'un évènement de qualité, reconnu depuis de nombreuses années.

Aussi, afin de permettre l'organisation et le développement de cette manifestation importante pour le rayonnement de notre aéroport, en particulier en cette année de centenaire de l'usine Airbus et d'année POTEZ, je vous propose d'accorder une subvention de 90 000 € telle que prévu au budget prévisionnel de l'organisateur.

Je vous demande, à cette fin, de m'autoriser à signer la convention de subvention avec le demandeur.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote l'attribution d'une subvention à l'association bleu ciel organisation et autorise la présidente à signer la convention de subvention avec l'organisateur.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON-DECROIX